

Département :
Côtes d'Armor
Arrondissement :
Dinan

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20260918-202605004-DE

Commune de Saint-Michel-de-Plélan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Le jeudi 17 septembre 2026 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Yves VILLALON, Maire.

Conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Absent : 0
Date de la convocation :
11 septembre 2026

Présents : Jean-Yves VILLALON, Hervé OLDANI, Noémie EVRARD, David BOULAY, Dominique MONNIER, Gaël BLANCHARD, Catherine MOREL, Samuel ESNAULT, Floriane RIVAY, Mélanie COLIN, Alexandra MARTIN.

Absents excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : David BOULAY

2026 – 05 - 004 - Etude des devis concernant le taillage et le paillage des haies de l'aire de loisirs

Rapporteur : Le Maire

Le Maire présente les deux devis de la société RMT services pour le taillage ainsi que le paillage au niveau de l'aire de loisirs :

ENTREPRISES	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
RMT SERVICES	Taillage des haies	2 520.00 €	3 024.00€
RMT SERVICES	Paillage des haies	1 795.00 €	2 154.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VALIDE la société RMT SERVICES de Quévert pour les deux devis concernant les haies situées au niveau de l'aire de loisirs :

- Taillage des haies pour un montant de 3 024.00 € TTC
- Paillage des haies 2 154.00 € TTC.

Pour copie conforme,
A Saint-Michel-de-Plélan,
Le 18 septembre 2026

Le secrétaire, David BOULAY

Le Maire,
Jean-Yves VILLALON

